

Assemblée Générale 2018 de la Brigade de Montbenon

Mercredi 21 mars 2018, Ouchy, Lausanne

Présents : Antonin Mack, Eric Chatelan, Maeva Londero, Michael Strefler, Matthieu Cagli, Lola Hofer, Léandre Kapossy, Maxime Carpentier, Blanche Pagni, Maxime Lambelet, Julien Produit, Fabio Neuenschwander, Charles Flückiger, Gaspard Graz, Simon Gautschi, Louis Troillet, Léonard Flückiger, Sarah Fournier, Maximilian Wettstein, Bryan Montavon, Thibault Richard

En retard : Loïc Dumas

Excusés : Luis Melgar, Yann Liechti, Alec Albrecht, Simon Voyame, Manon Eddé

Président : Antonin Mack, **Vice-président** : Maxime Carpentier, **Caissier** : Julien Produit, **Vérificateur des comptes** : Matthieu Eddé

Le président ouvre l'AG à 19h18.

Ordre du jour

1. Propositions de changements de statuts
2. Comptes 2016
3. Comptes 2017
4. Élection du/de la vérificateur/trice des comptes 2018
5. Élection de la maîtrise de Brigade
6. Divers

Proposition de changements de statuts

Antonin : Les propositions de modifications de statuts doivent être annoncées un mois à l'avance et être acceptées par 2/3 des membres présents à l'AG (ou plus si les statuts imposent une plus grande majorité pour ce type de point spécifique).

Pas de modification des statuts.

Comptes 2016

Désignation des scrutateurs. Maximilian et Michael sont scrutateurs pour cette AG.

Comptes 2017

Présentation du budget de l'exercice 2017.

Le résultat de l'exercice 2017 est un déficit de 897,73 CHF.

Julien : Les années précédentes ont débouché sur un bénéfice, le déficit en 2017 n'est pas un problème.

Actifs circulants : **Ouverture** : 64'010,10 CHF, **Solde** : 57'449,56 CHF

Dettes de l'association : Pas de dettes.

Passifs : **Ouverture** : 60'838,90 CHF, **Solde** : 59'539,17 CHF

Faits notoires

Fait notoire n°1

Montants dus à la Brigade, cotisations 2017 : 1'665 CHF

Julien : dire aux 16 personnes qui n'ont pas payé de contacter le caissier, il faut avoir une meilleure communication.

Eric : Merci pour l'amélioration de ce chiffre par rapport aux années précédentes, merci d'avoir fait des rappels aux personnes n'ayant pas payé.

Julien : Le faible montant de ce chiffre est d'autant plus impressionnant de par l'augmentation de la cotisation à 100 CHF par rapport aux 70 CHF des années précédentes.

Fait notoire n°2 :

Montants dus à la Brigade, weekend de Noël 2017 : 1'080,00 CHF

Antonin : Vous [les responsables d'unités] aviez été priés au dernier conseil de recontacter les gens qui n'avaient pas payé.

Maximilian : Certaines personnes qui ne sont pas venues pensaient peut-être que leur absence les déchargerait d'avoir à payer le weekend.

Julien : La communication a été claire, si on est inscrit, on doit payer, même si on n'est pas présent à l'évènement, sauf en cas d'excuse médicale. Il faut noter cependant que depuis l'annonce au dernier conseil, des gens ont payé, mais ces versements ne sont pas comptabilisés dans le budget. Il faut faire le point lors du prochain conseil.

Fait notoire n°3 :

Excédents de l'économat, 2017 : 2'837,65 CHF

Ventes 2017 : 4'119,80 CHF

Ventes 2016 : 2'281,10 CHF

Julien : La manière de paiement des troupes à la Brigade a été changée l'année passée. Il est facile de perdre le compte de son compte de troupe lorsqu'on paie par crédit et non plus directement par cash.

Bryan : Les « bénéfiques » de l'économat sont réduits à long terme, ils représentent simplement ce que l'économat a vendu dans l'année, et ne tient pas compte du stock.

Antonin : De toute façon les achats de chemises et foulards seront toujours utiles, ce ne sont pas par exemple des chansonnières que l'on achèterait chaque année car on en prendrait peu soin.

Thibault : La dernière commande de matériel par l'économat a été faite en 2018, la dépense n'apparaît pas dans le budget 2017.

Eric : Les soucis de caisse qui ont été discutés l'année précédente sont-ils visibles sur le budget ?

Julien : Non.

Fait notoire n°4 :

Excédent des 100 kils, 2017 : 735,55 CHF

Antonin : Comme d'habitude, ce n'est pas dans l'idée de faire du bénéfice. On pourrait utiliser cet excédent pour réduire le prix d'inscription des 100 kils 2018.

Fait notoire n°5 :

Perte du Passeport Vacances, 2017 : 67,05 CHF

Julien : Les quittances de nos dépenses sont transmises à la ville, qui les rembourse. On a dû égarer une quittance.

Antonin : C'est une perte qui peut être facilement évitée. En 2016 elle était de 17 CHF.

Fait notoire n°6 :

Excédent du camp d'été en Belgique, 2017 : 1'465,26 CHF

Julien : On attend encore une facture d'une entreprise de location de minibus. Il y aura probablement une facture supplémentaire dans le budget 2018.

Eric : Les souvenirs de camp sont-ils comptabilisés ?

Julien : Oui. La comptabilité de ce camp a donné des sueurs froides.

Antonin : Le chiffre montre plusieurs choses. C'est un gros chiffre pour un gros projet. Nous [les organisateurs du camp] avons bien compris que le projet était de taille. Nous avons été bien prudents et n'avons notamment pas encaissé une énorme perte. Ce chiffre est donc équilibré, et reflète autant l'audace que la prudence. C'est la preuve que le budget de chaque maillon du camp a été effectué avec rigueur. Les dépenses du camp étaient de l'ordre de 45'000 CHF, pour des recettes de l'ordre de 47'000 CHF.

Eric lance des applaudissements généraux.

Fait notoire n°7 :

Dépenses sans justificatif, camp de Brigade 2017 : 839,50 CHF

Eric : J'ai quelques quittances chez moi.

Antonin : Le repas au Milan a-t-il été comptabilisé ?

Julien : Non, il a été payé avec les subsides versés au coach.

Fait notoire n°8 :

Pertes du Noël de Brigade, 2017 : 1'513,45 CHF

Julien : Il a été convenu que la Brigade investissait les excédents du camp afin de faire baisser le coût du weekend de Noël. Le déficit réel du weekend est donc de l'ordre de 100 CHF.

Eric : La brigade met toujours de l'argent dans les weekends de Noël afin de faire baisser leur coût.

Julien : Petite précision, les excédents du camp d'été ont en premier lieu été rendus en partie aux troupes Durandal et Perceval, du montant que les troupes ont fourni par des ventes de pâtisseries « pour le camp ».

Eric : Y'a-t-il d'autres causes de pertes ?

Julien : Les inscriptions non payées ont accentué le déficit, bien que le budget du weekend de Noël ait été fait de manière pessimiste.

Eric : Au final, la Brigade a versé 400 CHF des excédents du camp pour le déficit prévu du weekend de Noël, mais les dépenses supplémentaires sont des pertes.

Fait notoire n°9 :

Montant versé en trop à la troupe Caravelle : 300 CHF

Julien : C'est une erreur de remboursement, cet argent sera reversé à la Brigade en juin 2018. Attention, c'est avant le camp d'été, le compte Caravelle a donc actuellement 300 CHF de moins que le chiffre indiqué.

Fait notoire n°10 :

Frais payés en raison des versements à la Brigade effectués au guichet de la Poste : 98,15 CHF

Julien : Évitez d'effectuer les paiements au guichet de la Poste.

Bryan : Ce chiffre devrait être à 0 CHF, tout le monde devrait pouvoir payer par internet. Ce serait normal de faire payer 2 CHF de plus aux personnes qui payent à la poste.

Julien : Je suis contre la logique de punir les gens vis-à-vis de leurs habitudes.

Bryan : À cause du paiement au guichet, certains paient des cotisations à 98 CHF, alors que les autres paient des cotisations à 100 CHF, ce n'est pas équitable de ce point de vue-là.

Antonin : Nous devrions être « communication friendly » en invitant les gens, à travers les réseaux sociaux, à verser l'argent qu'ils doivent à la Brigade de manière électronique.

Eric : Malgré tout, l'idée d'envoyer les cotisations par la Poste est une bonne chose, les gens sont bien plus enclins à payer que si elles étaient envoyées par mail.

Préavis des cotisations 2018 :

Le caissier propose de laisser les cotisations à 100 CHF, avec une majoration de 10 CHF si un rappel est envoyé. Il faut être intransigeant avec les chefs, les picos et les routiers. Le caissier est toujours ouvert à discuter avec les gens pour les affaires d'argent. Il est important d'avoir un lien de communication.

Budget 2018 :

Produits :

Cotisations : 12'000 CHF, Cotisations non payées : -2'300 CHF, Recettes de l'économat : 2'200 CHF, Intérêts des comptes : 20 CHF, Location des cabanes : 0 CHF.

Il est prévu d'envoyer les cotisations à 120 personnes, dont 23 sont prévues de ne pas payer. Les inscrits à la Brigade sont au nombre de 144. Le budget a été fait de manière pessimiste, comme chaque année, mais chaque année s'est soldée sur un bénéfice, sauf 2017. La location des cabanes n'est pas assez stable pour garantir un produit.

Dépenses (notables, les plus importantes) :

Cotisations ASVD/MSDS pour 144 membres : 4200 CHF, Formation CP : 3190 CHF.

Eric : Les dépenses plus élevées de la formation CP par rapport aux années précédentes s'explique par son changement de forme. Elle est maintenant donnée en plusieurs weekends, répartis dans l'année. 2000 feuilles ont également dû être imprimées pour refaire les dossiers de la formation CP. Si quelqu'un veut avoir un budget détaillé, qu'il me demande.

Antonin : C'est une bonne chose qu'une grande somme d'argent soit attribuée à la formation. Est-ce qu'il pourrait être envisagé de budgétiser un cadeau pour Monsieur Dumas, qui imprime régulièrement un grand nombre de Cloques [le journal de la Brigade] à un coût minime ?

Pertes supposées :

2'335 CHF

Julien : Chaque année les budgets sont négatifs, mais au final seule l'année 2017 s'est soldée sur un déficit.

Antonin : Il est inutile d'être assis sur un capital inutilisé. Nous avons actuellement environ 40'000 CHF qui peuvent être investis dans des projets. Ce capital n'est pas censé augmenter à terme, il doit être utilisé.

Julien : Si nous arrivons à 100'000 CHF, nous devrons payer des impôts.

Eric : Nous aurons bien assez de projets dans lesquels investir avant d'arriver à ce point.

Matthieu C. : La cabane des Quatre Vents est-elle louée ?

Julien : Oui, nous payons annuellement 2'000 CHF à la ville de Pully pour la cabane.

Bryan : Nous avons beau être une association à but non lucratif, notre but est de tourner à 0 CHF, non pas à -X CHF. Les excédents sont-ils comptabilisés quelque part ? Comment amortit-on des pertes annuelles imprévisibles mais néanmoins réelles ?

Julien : Ils rejoignent notre capital.

Antonin : L'intérêt de l'excédent est de couvrir les pertes.

Julien : Les pertes ne sont pas suivies en détail.

Bryan : Il faut éviter que les fonds soient grignotés à moyen terme par des dépenses inutiles [des pertes].

Thibault : Les déficits des comptes des unités sont inclus dans le budget de Brigade. Ne pourraient-ils pas être séparés du budget pour plus de clarté ?

Julien : Les unités ont, à elles toutes, réalisé un déficit total de 3000 CHF.

Thibault : Justement, le budget de Brigade pourrait-il être fait sans les budgets de troupe ?

Julien : Le logiciel comptable que nous utilisons ne permet a priori pas une telle manipulation.

Maximilian : La si haute dépense attribuée aux unités peut être expliquée par le fait que l'argent liquide qu'elles possèdent n'est pas comptabilisé dans le budget.

Antonin : Pour ces questions de comptabilité, je vous encourage à verser votre argent liquide sur les comptes d'unité directement après les ventes de pâtisseries.

Questions

Antonin : As-tu pris du plaisir à faire ce budget ?

Julien : Beaucoup, bien que je commence un peu à m'en lasser.

Bryan : Comment améliorer le suivi des dépenses de troupe ?

Julien : Il faut que chacun remplisse les formulaires de remboursement et présente les quittances. Si l'AG le demande, plus de précision dans les dépenses de troupe pourrait désormais être demandée.

Le caissier remercie l'assemblée. Il a pris beaucoup de plaisir à officier depuis 2012.

Applaudissements généraux.

Le caissier propose de voter l'acceptation des comptes de 2016 et de 2017 en un seul vote.

Lecture de la lettre du vérificateur de comptes par Julien Produit

Matthieu E. (par Julien Produit) : J'ai vérifié les comptes de l'association du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les montants des pertes de l'année et de la somme remboursée sans justificatifs correspondent à celles présentées. Les dépenses ont été réalisées avec une rigueur insuffisante. Les comptes correspondent à ceux présentés. Après réinspection des comptes de 2016, ils correspondent bel et bien à ceux qui avaient été présentés lors de l'assemblée générale de 2017. Je recommande l'utilisation du formulaire de remboursement pour 100% des cas. Merci à Julien Produit et Simon Gautschi pour leur travail. Écrit à Lausanne.

Vote sur l'acceptation des comptes 2016 et 2017

Le président propose de voter l'acceptation des comptes 2016 et 2017 en un vote, à main levée. Personne ne s'oppose à cette proposition.

Résultat du vote :

20 votes favorables, 0 votes défavorables, 0 abstentions. L'objet est accepté.

Antonin : Le caissier devrait voter blanc.

Julien : Il vote Blanche.

Applaudissements généraux.

Élection du/de la vérificateur/trice des comptes 2018

Le président propose à Julien Produit de présenter le rôle du/de la vérificateur/trice des comptes.

Julien : Il ou elle doit vérifier si les dépenses sont justifiées, au moyen des quittances, ainsi que la concordance de l'état des comptes par rapport à la réalité. Le but du rôle est de trouver d'éventuelles erreurs et d'éventuels détournements de fonds.

Simon : Les comptes ont été vérifiés à 100% cette année.

Antonin : C'est un rôle sympathique, qui peut être fait en petit groupe, et qui est bon à avoir sur le CV, car il s'agit de la vérification des comptes d'une association de plus de 100 personnes, et de la gestion d'un budget de l'ordre de 50'000 CHF. C'est une référence prestigieuse.

Julien : Le rôle n'est pas difficile à assumer, il demande une demi-journée par an pour la vérification elle-même, plus la rédaction du rapport.

Le président demande qui se présente.

Matthieu Cagli et Eric Chatelan se présentent.

Le président propose de voter en une fois l'élection des deux.

Résultat du vote :

15 votes favorables, 0 votes défavorables, 5 abstentions. La liste est acceptée.

Les vérificateurs de compte pour 2018 sont Matthieu Cagli et Eric Chatelan.

Applaudissements généraux.

Élection de la maîtrise de Brigade

Il s'agit de l'élection du/de la président-e, du/de la /des vice-président-e-s, et du/de la caissier/ère.

Le président annonce que des changements auront lieu dans la maîtrise de Brigade dans l'année. Il se représente. Il propose que les futurs changements soient soumis au vote lors de l'AG de 2019.

Maxime Carpentier se représente comme vice-président.

Loïc Dumas se présente comme vice-président.

Simon Gautschi se présente comme caissier.

Le président propose d'élire la maîtrise de Brigade en bloc. Personne ne s'oppose. Il propose aux candidats de voter blanc.

Résultat du vote :

14 votes favorables, 0 votes défavorables, 6 abstentions. La liste est acceptée.

Divers

Bryan : Les AG peuvent être ennuyeuses, mais c'est un moment où se discutent des choses centrales à l'association. Cette AG 2018 était une AG standard, mais parfois elles peuvent être très importantes. Je vous recommande de venir chaque année.

Antonin : C'est aussi un outil pour vous. Si un-e présidente fait n'importe quoi, l'AG peut agir de manière puissante et démocratique contre lui/elle.

Julien : C'est possible de convoquer des AG extraordinaires.

Antonin : En 2017, par exemple, nous avons voté l'augmentation des cotisations.

Le président remercie à l'assemblée d'être venue. Il rappelle que les excuses doivent d'être données une semaine en avance si on ne peut pas être présent à l'AG. Le conseil devrait parler de la question du vote des membres des Quatre Vents jusqu'à l'AG 2019.

Eric : Je suis depuis un mois le coach de la Brigade. Je vous ai transmis et vous retransmettrai « La Sardine » qui comprend les délais à respecter pour les camps d'été. Je ne vais pas vous courir après. Si vous avez des soucis, informez-moi. Si votre camp est déjà bien avancé, transmettez-le-moi rapidement. Je serai intransigeant vis-à-vis des documents nécessaires à la réalisation d'activités à risques. Je peux vous donner toutes les informations nécessaires. Si vous avez besoin de me voir, je suis disponible.

Antonin : Je suis très content que Eric soit le coach. Il est proche de la Brigade, très bien formé et très bon formateur. Il est extrêmement précieux d'avoir accès à son expérience.

Eric : Les deux objectifs que j'ai fixés à J+S [Jeunesse et Sport] sont : la formation continue et l'entente entre chefs.

Les subsides que je toucherai seront utilisés à ces fins. Je vais collaborer avec Alec [Albrecht] pour

mettre sur pied une activité formation et teambuilding, combiner une formation pour chefs d'unités et chefs d'unité adjoints à une activité de teambuilding.

Le président remercie l'assemblée et espère les revoir tantôt.

Eric : Utilisez les tranches horaires attribuées aux GT [groupes de travail] afin de travailler sur vos camps.

Antonin : Cette assemblée a débuté après celle de l'année passée, et finit avant. Merci à vous.

Assemblée close à 20h28

Procès-verbal rédigé par Léonard Flückiger